

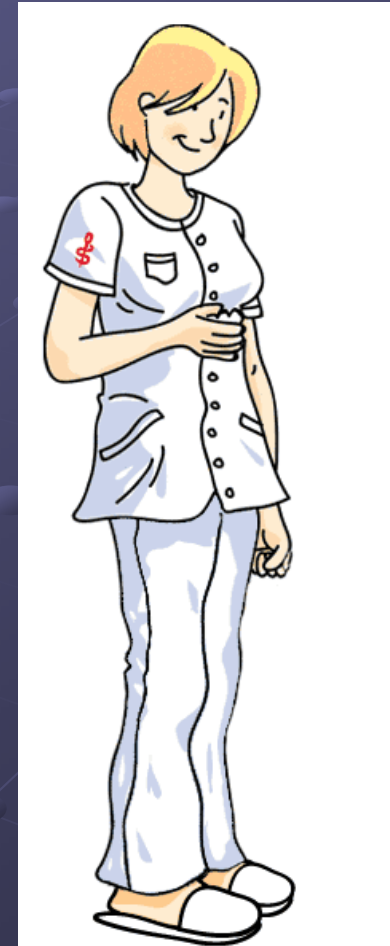
Déroulement de la formation



NOUVEAU REFERENTIEL DE COMPETENCES

Finalités de la formation

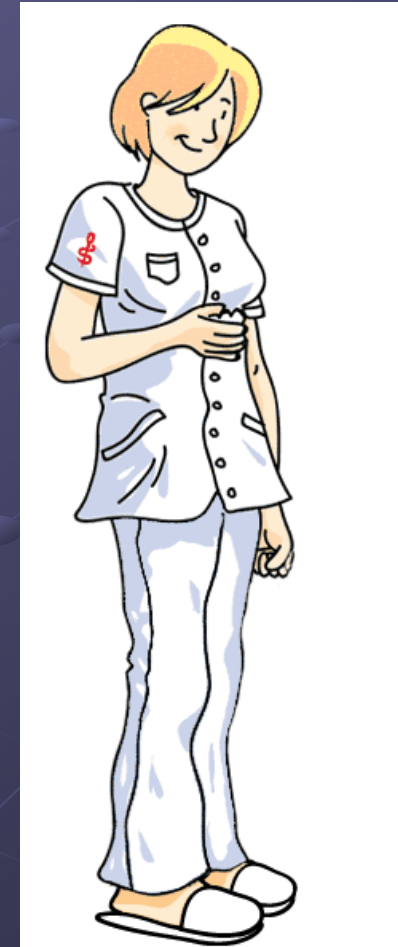
- **Professionnaliser le parcours de l'étudiant, lequel construit progressivement les éléments de sa compétence à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, attitudes et comportements.**
- **L'étudiant est amené à devenir un praticien autonome, responsable et réflexif, c'est-à-dire un professionnel capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle et de mener des interventions seul et en équipe pluri professionnelle.**



NOUVEAU REFERENTIEL DE COMPETENCES

Finalités de la formation

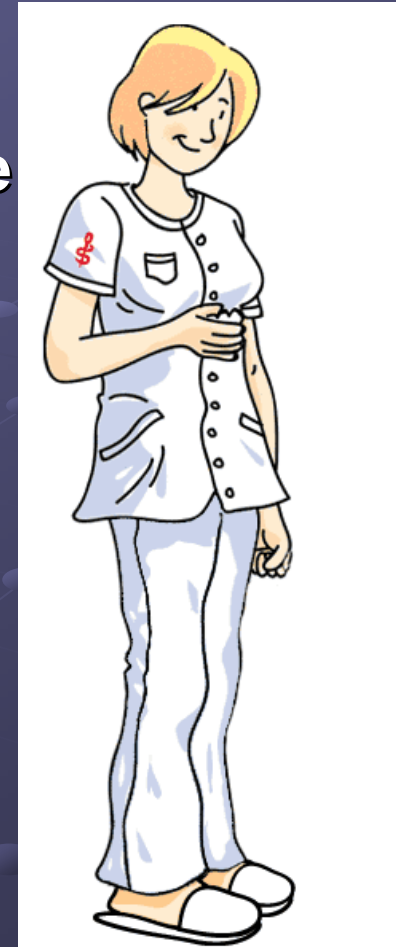
- **L'étudiant développe des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles. Il établit son portefeuille de connaissances et de compétences et prépare son projet professionnel.**
- **L'étudiant apprend à reconnaître ses émotions et à les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose. Il se projette dans un avenir professionnel avec confiance et assurance, tout en maintenant sa capacité critique et de questionnement.**



NOUVEAU REFERENTIEL DE COMPETENCES

Finalités de la formation

- L'étudiant développe une éthique professionnelle lui permettant de prendre des décisions éclairées et d'agir avec autonomie et responsabilité dans le champ de sa fonction.
- Exercés au raisonnement clinique et à la réflexion critique, les professionnels formés sont compétents, capables d'intégrer plus rapidement de nouveaux savoirs et savent s'adapter à des situations variées.
- http://www.santesports.gouv.fr/fichiers/bo/2009/0907/ste_20090007_0100_0117.pdf



NOUVEAU REFERENTIEL DE COMPETENCES

Finalités de la formation

L'étudiant deviendra un professionnel capable :



- d'analyser toute situation de santé,
- de prendre des décisions dans les limites de son rôle,
- de mener des interventions seul et en équipe pluri professionnelle, pour répondre aux besoins de santé des personnes.

NOUVEAU REFERENTIEL DE COMPETENCES

Grands principes de la formation :

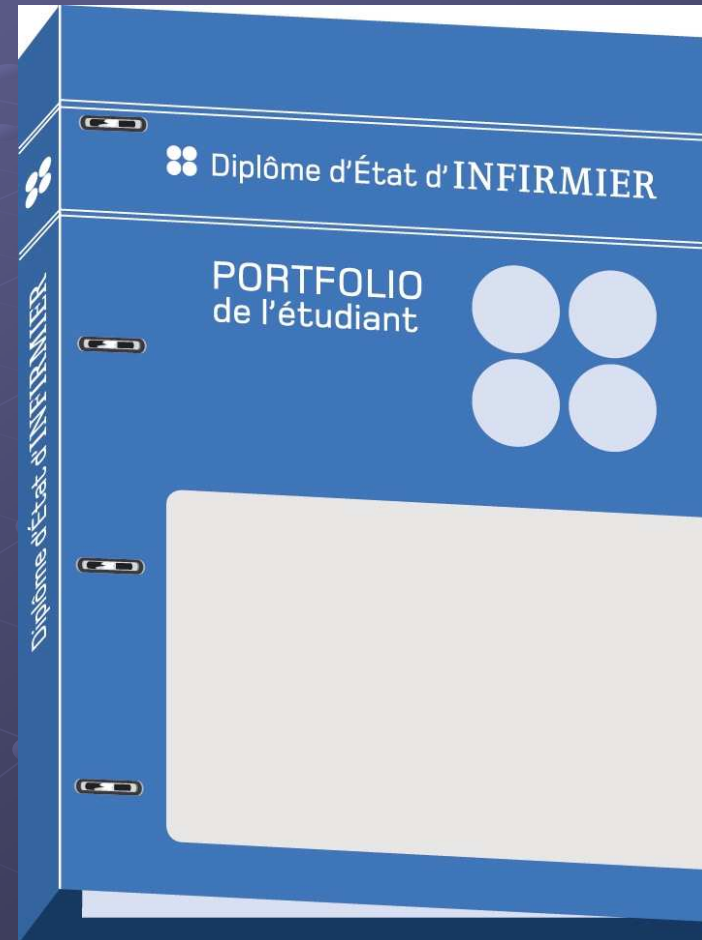
- une pédagogie basée sur l'acquisition progressive des compétences par les étudiants
- un apprentissage des savoirs en trois paliers:
comprendre, agir, transférer
- une pédagogie de la réussite



NOUVEAU REFERENTIEL DE COMPETENCES

Grands principes de la formation :

- un développement de l'autonomie de l'étudiant et de sa responsabilisation dans sa formation
- une complémentarité des lieux de formation
- une valorisation de l'apprentissage clinique
- une traçabilité plus importante



Un référentiel de 9 activités :

- observation et recueil des données cliniques
- soins de confort et de bien être
- information et éducation de la personne, de son entourage et d'un groupe de personnes
- surveillance de l'évolution et de l'état de santé des personnes
- soins et activités à visée diagnostique ou thérapeutique
- coordination et organisation des activités de soins
- contrôle et gestion des matériels, dispositifs médicaux et produits
- formation et information de nouveaux professionnels et stagiaires
- veille professionnelle et recherche

Un référentiel de 10 compétences :

- C1 : Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
- C2 : Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
- C3 : Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
- C4 : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
- C5 : Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs



Un référentiel de 10 compétences :

- C6 : Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
- C7 : Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle
- C8 : Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
- C9 : Organiser et coordonner des interventions soignantes
- C10 : Informer et former des professionnels et des personnes en formation

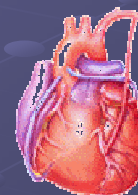
Le référentiel de formation propose des unités d'enseignement (UE) de 4 types :

- des unités d'enseignement dont les savoirs sont dits « contributifs » aux savoirs infirmiers,
- des unités d'enseignement de savoirs constitutifs des compétences infirmières,
- des unités d'intégration des différents savoirs et leur mobilisation en situation,
- des unités de méthodologie et de savoirs transversaux.

Les UE sont en lien les unes avec les autres et contribuent à l'acquisition des compétences.

Elles couvrent six champs :

1. Sciences humaines, sociales et droit
2. Sciences biologiques et médicales
3. Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes
4. Sciences et techniques infirmières, interventions
5. Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière
6. Méthodes de travail



Une forme universitaire :

- Des ECTS (système européen de transfert de compétences ou crédits) sont attribués aux unités d'enseignement.
- Chaque semestre l'étudiant doit valider 30 ECTS, soit 180 ECTS à l'issue des 6 semestres de formation.
- La nouvelle maquette de formation qui conduit au diplôme d'Etat valant **grade de licence** nécessite qu'une partie de la formation soit **réalisée par des enseignants de l'université.**



Une forme universitaire :

PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE / UPMC PARIS 6



- Certains cours seront dispensés à l'UPMC et d'autres seront à visionner par vidéoconférence (soit à l'IFSI, soit de votre domicile)
- Installation du logiciel Distens et lien avec le site de l'UPMC : http://ticemed.chusa.jussieu.fr/ifsi_fmPMC/
- Les cours FAC seront évalués le + souvent sous forme de QCM au prorata du temps d'enseignement réalisé.
- Ces évaluations auront lieu le même jour à l'IFSI pour les 12 IFSI rattachés à l'UPMC.

Les 12 UE du premier semestre

- 1.1 : psychologie
- 1.3 : législation, éthique, déontologie
- 2.1 : biologie fondamentale
- 2.2 : cycles de la vie et grandes fonctions
- 2.4 : processus traumatiques
- 2.10 : infectiologie, hygiène
- 2.11 : pharmacologie
- 3.1 : raisonnement et démarche clinique infirmière
- 4.1 : soins de confort et de bien-être
- 5.1 : accompagnement de la personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
- 6.1 : méthodes de travail
- 6.2 : anglais

Durée des études

La formation en alternance est de trois années, soit six semestres de vingt semaines chacun, équivalant à 4200 h

1° Formation théorique :
2100 h, sous la forme de
cours magistraux (750 heures),
travaux dirigés (1050 heures) et
travail personnel guidé (300 heures) ;



2° Formation clinique :
2100 heures.



Evaluation théorique

- La validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 crédits européens.
- Les UE concernant les sciences fondamentales sont évaluées par l'UPMC et/ou par l'IFSI
- Les UE « cœur de métier » sont évaluées par l'IFSI
- L'acquisition des UE s'opère selon des principes de capitalisation et de compensation
- En cas d'absences répétées, l'étudiant n'est pas autorisé à se présenter à la validation de l'UE.



STAGES

L'évaluation :

- les responsables de l'encadrement évaluent les acquisitions des éléments de chacune des compétences
- sur la base des critères et indicateurs notifiés dans le portfolio
- il n'existe plus de note de stage.



STAGES

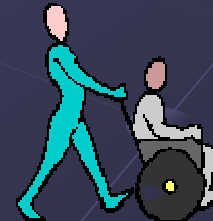
Le formateur de l'institut de formation, référent du suivi pédagogique de l'étudiant :

- prend connaissance des indications apportées sur le portfolio
- propose à la commission d'attribution des crédits de formation, la validation du stage.
- en cas de non validation d'un stage, l'étudiant effectue un nouveau stage dont les modalités sont définies par l'équipe pédagogique.



Conditions d'attribution des ECTS correspondant au stage

- Réalisation totale du stage, présence minimum 80% dans la limite de la franchise autorisée (30 jours sur 3 ans)
- Analyse des activités rencontrées en stage, tracées dans le portfolio
- Mise en œuvre et validation des éléments des compétences requises dans une ou plusieurs situations
- Validation des capacités techniques de réalisation des actes ou activités liés au stage effectué.



Conditions d'attribution des ECTS

- Chaque semestre, excepté le dernier, le formateur responsable du suivi pédagogique présente, à la commission d'attribution des crédits, les résultats des étudiants afin que celle-ci se prononce sur l'attribution des crédits européens et sur la poursuite du parcours de l'étudiant.
- Lors du dernier semestre, les résultats sont présentés devant le jury d'attribution du diplôme.



Chaque compétence s'obtient de façon cumulée par:

- validation de la totalité des unités d'enseignement en relation avec la compétence ;
- acquisition de l'ensemble des éléments de la compétence évalués lors des stages ;
- validation des actes, activités et techniques de soins évalués soit en stage soit en institut de formation.



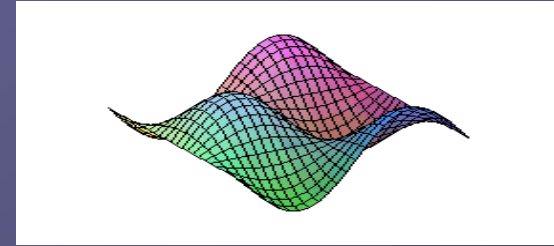
L'acquisition du diplôme

Le diplôme s'obtient par l'acquisition des 180 ECTS prévues par le référentiel de formation

- **Enseignement en institut de formation : 120 ECTS**, dont
 - Sciences contributives au métier infirmier : 42 ECTS
 - Sciences humaines (15)
 - Sciences biologiques (27)
 - Sciences et techniques infirmières : 66 ECTS, dont
 - Fondements (15)
 - Interventions (25)
 - Posture professionnelle intégration (26)
 - UE transversales : 12 ECTS
- **Enseignement clinique en 7 stages : 60 ECTS**

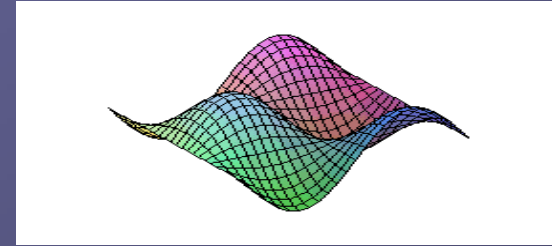


NIVEAU D'EXIGENCE



- Les enseignements semestriels donnent lieu à deux sessions d'examen. La deuxième session concerne les rattrapages des deux semestres précédents, elle se déroule, en fonction de la date de rentrée au plus tard en septembre mais plutôt en août.
- Lorsqu'une unité d'enseignement a été présentée aux deux sessions, la deuxième note est retenue.
- En cas d'absence à une épreuve évaluant les unités d'enseignement, les étudiants sont admis à se représenter à la session suivante. Dans le cas d'une deuxième absence, l'étudiant est considéré comme n'ayant pas validé l'unité.

NIVEAU D'EXIGENCE



- Le passage de première en deuxième année s'effectue par la validation des semestres 1 et 2, ou par la validation d'un semestre complet ou encore par la validation de 48 crédits sur 60 répartis sur les deux semestres de formation.
- Les étudiants, qui ne répondent pas à ces critères et qui ont obtenu entre 30 et 47 crédits au cours des semestres 1 et 2, sont admis à redoubler.
- Les étudiants qui ont acquis moins de 30 crédits européens peuvent être autorisés à redoubler par le directeur de l'institut de formation en soins infirmiers après avis du conseil pédagogique.
- Les étudiants autorisés à redoubler conservent le bénéfice des crédits acquis.

Organisation de l'alternance 2011/2012

Semestre 1 :

- IFSI du 5/09/11 au 10/11/11 = 10 semaines
- STAGE du 14/11/11 au 16/12/11 = 5 semaines
- IFSI du 2/01/12 au 3/02/12 = 5 semaines

Semestre 2 :

- IFSI du 06/02/12 au 09/03/12 = 5 semaines
- STAGE du 12/03/12 au 13/04/12 = 5 semaines
- IFSI du 30/04/12 au 01/06/12 = 5 semaines
- STAGE du 04/06/12 au 06/07/12 = 5 semaines

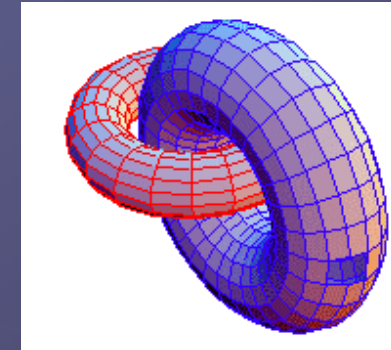
DATES DES VACANCES SCOLAIRES

- Hiver : du samedi 17 décembre 2011 au dimanche 1er janvier 2012
- Printemps : du samedi 14 avril au dimanche 29 avril 2012
- Été : du samedi 7 juillet au dimanche 2 septembre 2012
sauf rattrapages des UE ou des stages non validés

INFORMATIONS DIVERSES

RYTHME

- Semaines de 35 heures
- 1 heure pour déjeuner
- Amplitude horaire : 8h30 / 17h30 ou 19h00



ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS

Informations et candidatures mi-septembre

FORUM

SECURITE SOCIALE, MUTUELLES, ASSURANCES

Le 27 septembre, auprès de Madame REINE,
Intendante de l'IFSI.

INFORMATIONS DIVERSES



RAPPEL RELATIF A LA TENUE POUR TRAVAUX PRATIQUES à l'IFSI

- Tenue blanche complète (tunique à manches courtes et pantalon) sans aucun bijou, cheveux longs attachés, ongles courts et sans vernis.
- Le non respect de cette règle entraîne l'exclusion de l'étudiant du TP et de fait, une absence irrégulière.

EMPLOI DU TEMPS

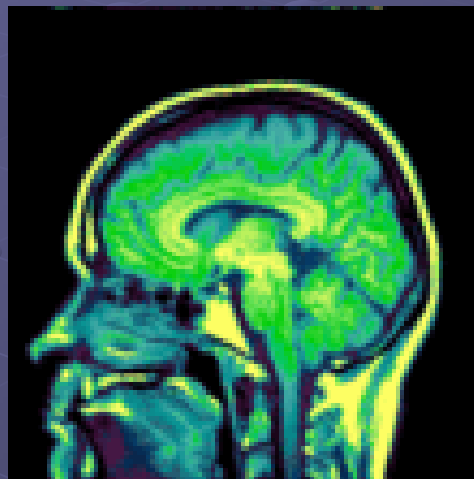
Affichage, consultation, consignes...

Pour le TD de demain, apporter un objet représentant l'IDE.

REGLES DE VIE EN COLLECTIVITE

cf. livret d'accueil

Merci de votre attention



IFSI CHARLES FOIX
PROMOTION 2011-2014